



Aurillac, le 02 juin 2020

Monsieur Olivier VERAN
Ministère des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Le 25 mars, le Président de la République avait annoncé le déblocage d'une prime exceptionnelle en faveur des personnels soignants mobilisés pendant la crise du coronavirus. Les modalités d'attribution de ces primes ont été définies par un décret du 14 mai 2020 qui crée une différence de traitement entre les personnels suivant qu'ils sont intervenus dans les 40 départements les plus touchés ou les autres.

Ainsi, dans le département du Cantal, les personnels de santé concernés ne pourront pas accéder à la prime de 1 500 € et devront se contenter d'une prime de 500 €. Les directeurs d'établissements n'auront pas non plus la possibilité, comme le prévoit le décret, de porter le montant de la prime à 1 500 € pour « les services ou agents directement impliqués dans la prise en charge de patients contaminés par le Covid-19 ou mobilisés par les circonstances exceptionnelles d'exercice » puisque les hôpitaux cantaliens ne figurent pas dans la liste des établissements éligibles à cette dérogation.

Pourtant, les personnels des hôpitaux cantaliens ont eux aussi participé à la lutte contre l'épidémie en adaptant leurs organisations et temps de travail, dans l'urgence et souvent avec des moyens limités. Ils ont eux aussi été confrontés à la prise en charge de patients atteints du Covid-19, y compris en accueillant des malades venus d'autres régions.

La distinction géographique opérée par ce décret ne me paraît pas pertinente et surtout incompréhensible pour les personnels qui percevront une prime trois fois moins élevée que d'autres et qui se demandent légitimement en quoi ils sont moins méritants que ceux des grands centres hospitaliers.

Je souhaiterais par ailleurs obtenir l'assurance que le montant des primes versées par les hôpitaux sera bien couvert par l'Etat car, selon les informations dont je dispose, il apparaîtrait que les budgets alloués ne permettraient pas de couvrir la totalité du coût de ces primes

Je vous remercie des réponses que vous pourrez m'apporter et vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma considération distinguée.

Vincent DESCOEUR
Député du Cantal